

La MAIA (Maison d'Autonomie et d'Intégration des malades Alzheimer) du Grand Bergeracois<sup>1</sup> s'est établie, depuis 2010, en complément de la création de la consultation mémoire. Un partenariat réunit le Centre Hospitalier de Bergerac, le CHS de Montpon, le CLIC du bergeracois et l'EHPAD La Madeleine.

Son territoire est celui de la compétence du CLIC du Bergeracois et du territoire intermédiaire de santé (SROS 3).

Le dispositif expérimental MAIA consiste à définir une politique globale de la prise en charge des personnes notamment atteintes de troubles cognitifs (Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées).

L'objectif est de proposer la bonne prestation, au bon moment, à la bonne personne. C'est un guichet unique qui permet de définir avec précision les besoins de l'utilisateur et les offres de services adaptées.

Pour ce faire, la MAIA du Grand Bergeracois met à disposition un pilote, Monsieur CONNANGLE Sylvain, deux gestionnaires de cas Mesdames LARTISANT Béatrice et Alexia LAGARDE-CHAINTRIER et une assistante DA SILVA ANDRADE Elodie.

### **3 comités, 3 commissions :**

La MAIA est structurée autour de 3 comités et 3 commissions :

- Le **Comité de Pilotage** regroupe l'Association Alzheimer Dordogne, les Centres Hospitaliers de Bergerac et de Vauclaire, le CLIC du Bergeracois et l'EHPAD de La Madeleine : son rôle est de coordonner la MAIA sous l'impulsion du chef de projet ;
- Le **Comité Stratégique** composé des partenaires financiers et institutionnels ;
- Le **Comité Tactique** qui rassemble les représentants de fédérations (ex: représentant des associations et intervenants libéraux) ;
- La **Commission d'Information** aux patients, familles et professionnels, présidée par Mme Michelle Morales, présidente France Alzheimer Dordogne) ;
- La **Commission de Mise en place d'un Dossier Commun Informatisé** présidée par le Dr Jean-Pierre Darracq, président du CLIC du Bergeracois) ;
- La **Commission Scientifique** présidée par le Professeur Jean-François Dartigues.

<sup>1</sup> Les mesures 4 et 5 du plan Alzheimer 2008-2012 sont concernées par ce dispositif expérimental soutenu par l'ARS Dordogne.

## **Modalité de demande d'intervention de gestionnaire de cas :**

- Avoir été diagnostiqué porteur d'une maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée par le médecin traitant et/ou spécialiste (cabinet libéral ou consultation mémoire) ;
- Etre en situation complexe (critères définis dans la fiche de demande d'intervention).

## **Le médecin traitant au cœur du dispositif :**

Le médecin traitant est le pivot du dispositif expérimental de cette MAIA : toute demande d'intervention de gestion de cas doit bénéficier de sa validation verbale ou écrite.

Il est informé systématiquement des résultats de l'évaluation et de la mise en place du Plan de Service Individualisé.

Lors de la demande d'intervention de gestion de cas, un courrier lui est adressé pour validation, si la demande est éligible, un second courrier lui est transmis avec la date de la prochaine visite du gestionnaire de cas chez le patient.

Après l'évaluation de la situation de la personne, le Plan de Service Individualisé (PSI) est transmis au médecin traitant ainsi qu'un courrier en cas de refus ou acceptation de celui-ci.

De même pour l'évolution et l'arrêt du PSI. Il reste le garant de la coordination et de la continuité des soins.

Sylvain CONNANGLE  
Chef de Projet  
MAIA

### **Equipe MAIA**

Chef de projet : Sylvain CONNANGLE

Gestionnaires de Cas :



Béatrice LARTISANT



Alexia LAGARDE-CHAINTRIER

Assistante : Elodie DA SILVA ANDRADE.

### **Coordonnées**

4, boulevard Henri Sicard  
24100 BERGERAC  
05.53.63.64.65  
maiapgb@orange.fr